

Colloque international

TRAVAIL SOCIAL ET MINORITES EN EUROPE

12 et 13 octobre 2017

Institut Social de Lille/ Université Catholique de Lille

ERIS (European Research international Social work)

Soulevant parfois de véhémentes controverses au plan international, européen et national, l'expression « minorité » demeure un concept difficile à définir. Marqué par des usages extrêmement diversifiés selon le contexte considéré, politique, juridique ou social, il acquiert des significations variables dont la constante réside toutefois dans l'idée d'une distinction, voire d'une opposition entre minorité et majorité. C'est ainsi qu'on parlera de minorité civile, de minorité nationale, de minorité religieuse, de minorité linguistique, de minorité ethnique et/ou culturelle... Du Nord au Sud de l'Europe, les minorités sont présentes dans nombre de pays.¹

Dans sa résolution 1201, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe définit les membres d'une minorité nationale comme étant des individus qui :

- Résident sur le territoire national d'un État dont ils possèdent également la citoyenneté,
- Possèdent des liens anciens, durables et solides avec cet État,
- Présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques,
- Sont en nombre suffisant, bien que moins nombreux que le reste de la population de cet État ou d'une région de cet État,
- Sont déterminés à préserver les caractéristiques formant leur identité, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.

Cette définition politique et juridique de la minorité peut être complétée par une approche sociologique permettant de regarder le fait minoritaire comme un rapport social construit et structurant la réalité sociale. Dans ce sens, la minorité est aussi le propre d'une collectivité humaine, dotée d'une conscience identitaire, dominée socio économiquement ou se considérant comme tel et possédant des caractéristiques identitaires différentes de celles de la majorité. La minorité n'existerait donc pas en soi. Pour autant, ce qui apparaît comme central dans ce concept, c'est la minorisation, la situation de domination, la vulnérabilité, voire l'exclusion des groupes ainsi identifiés. Selon les circonstances, la question minoritaire peut donc également croiser celles du genre, du handicap, mais aussi plus globalement concerner « tous les groupes dont l'existence n'est pas couverte par les énoncés de légitimité d'une société »².

¹ Joannin P., *Les minorités nationales en Europe*, Fondation Robert Schuman, Centre de recherches et d'études sur l'Europe, Synthèse n° 25.

² Fenet A., « La question des minorités dans l'ordre du droit », *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 1985, p.385.

Hormis le problème de la définition du concept, il existe en effet nombre de difficultés politiques et juridiques qui nuisent au règlement des problématiques rencontrées par les minorités de manière globale : la reconnaissance de l'existence des minorités par les Etats, la liste des droits à conférer aux minorités, l'opposition droits individuels/droits collectifs, la problématique de leur place dans les sociétés contemporaines, la dichotomie intégrationnisme - multiculturalisme, etc...³

La question des minorités pose donc un problème majeur pour les gouvernements et représente un défi de taille pour le travail social car nous avons en présence un problème très complexe à traiter. Cette question des minorités renvoie à celle de la diversité dans les sociétés européennes et à son mode de traitement social et politique. Si, les textes internationaux ont posé les bases des enjeux en matière de gestion de la diversité : « flux migratoires, genres, générations, handicaps », la culture dominante persiste dans sa difficulté à prendre en compte toutes les questions concernant le mieux vivre ensemble dans le contexte interculturel et des droits humains. Or, l'un des défis majeurs de nos sociétés contemporaines est de concilier la diversité culturelle et la justice sociale, de permettre l'institutionnalisation de la coexistence harmonieuse entre les différentes visions du monde, de contribuer à la question de la reconnaissance, et à celle du libre accès à la visibilité des individus qui à ce jour semblent invisibles malgré leur visibilité dans l'espace public. Comme l'a souligné Zygmunt Bauman, il y a les amis et les ennemis et il y a les étrangers (on y inclut toutes les minorités). Il s'agit ici d'une opposition entre intériorité et extériorité. La majorité ne perçoit pas sa culture ou son identité, elle la considère comme naturelle, comme allant de soi. ⁴ Quelle est la place de la culture des minorités ? Dedans forcément, dehors, entre-deux ? Ou alors nulle part ? Dans ce cas comment faire afin que la culture des minorités, l'ethnicité, le genre, le handicap, ne deviennent pas des catégories politiques destinées à contrecarrer le déni d'une identité, à conquérir une identité sociale plus positive ou améliorer sa position sociale ? Comment mieux défendre et promouvoir les droits des collectivités humaines ? Comment peut-on agir pour favoriser une coexistence pacifique entre les minorités et les majorités dans les Etats Européens ?

Ce colloque international organisé **les 12 et 13 octobre 2017 à l'Université Catholique de Lille** s'attachera à mettre en lumière les logiques politiques, sociales et identitaires qui contribuent à l'apparition du fait minoritaire dans différents pays d'Europe. Nous chercherons à réfléchir les rapports entre nationalisme, citoyenneté, démocratie et mode de gestion de la diversité culturelle. De plus, nous souhaitons que cette rencontre internationale, croisant des points de vue et savoirs diversifiés, puisse favoriser le passage de l'invisibilité à la reconnaissance des situations et groupes minoritaires et ouvrir de nouveaux horizons pour le travail social en Europe. Minorités ethniques, minorités sexuelles, minorités linguistiques, minorités nationales, religieuses, personnes âgées, personnes en situation de handicap etc. Voici, les thèmes qui seront abordés concernant les deux journées organisées avec les collègues Européens du Groupe ERIS (European International Social Work), à l'Institut social de Lille/Université catholique.

Les organisateurs invitent les chercheurs de toutes les disciplines en sciences humaines et sociales, professionnels de l'action sociale, sanitaire et médico-sociale et cadres pédagogiques des instituts de formation en travail social à soumettre des propositions de communication s'inscrivant dans le questionnement suivant :

³ Joannin P., *Les minorités nationales en Europe*, op cit.

⁴ Eckmann M., *Identités en conflit, dialogue des mémoires*, IES éditions, 2004

1. **Comment se sont construites les minorités en Europe ?**
2. **Quel modèle d'Etat permettrait le mieux vivre ensemble et la reconnaissance des minorités ?**
3. **Comment instaurer le « vouloir-vivre » collectif qui est le support de l'unité de la nation?**
4. **Pourquoi et comment assurer le respect des droits des minorités ?**
5. **Peut-on parler d'une égalité de droit ? Quel traitement de la différence dans les différents pays européens ?**
6. **Dans le secteur de la santé et du social, quelle prise en compte de la différence dans le processus d'accompagnement ? Quelles pratiques professionnelles en Europe ?**
7. **Quels enjeux éthiques face à la diversité et au fait minoritaire ?**

Ces différentes questions constitueront le fil rouge des séances plénières et ateliers.

MODALITES DE PROPOSITION

Les contributions prendront la forme de communications orales de 20 mn regroupées en différentes sessions thématiques.

Les propositions de communication en français ou en anglais (1 à 2 pages) accompagnées d'un court CV (max 4 pages), sont attendues avant le 2 juin 2017. **Elles devront être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : eris@ institut-social-lille.fr**

Réponse du comité scientifique : 7 juillet 2017

FRAIS D'INSCRIPTION AU COLLOQUE

2 jours : 160 euros

1 journée : 80 euros

Etudiants : 40 euros

COMITE SCIENTIFIQUE et D'ORGANISATION

Oldrych Chytil, Directeur de l'Institut Européen de la recherche en travail social, Ostrava, (République Tchèque); Brigitte Bouquet, Professeure émérite, chaire travail social-

intervention sociale, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ; Jean Foucart, Professeur de sociologie, Haute École de Louvain en Hainaut (Belgique) ; Abdelhafid Hammouche Professeur de sociologie, Université de Lille 1 ; Marcel Jaeger, Professeur, Chaire de Travail social-intervention sociale (CNAM) ; Béatrice Muller, directrice générale de l'École supérieure en travail éducatif et social (ESTES) à Strasbourg, MCF en sociologie ; Agnès Vinchon, directrice de l'ISL/IU2S, Institut Catholique de Lille ; Emmanuel Jovelin, Professeur de sociologie, Université de Lorraine, ICL ; Anne-Françoise Dequiré, MCF en sociologie, ISL-ICL ; Emilie Duvivier, directrice des Etudes de l'ISL/IU2S, MCF en sociologie, ICL. Anne Gavory, secrétaire ISL-ICL, Tamara Lefetz, cadre pédagogique, ISL-ICL ; Laure Liénard, cadre pédagogique ISL-ICL, doctorante en sociologie, Université de Lorraine ; Sandrine Marquise, cadre pédagogique ISL-ICL ; Laurence Pisters, cadre pédagogique ISL-ICL ; Julie Michalowski, secrétaire ISL-ICL Estelle Soudant Depelchin, cadre pédagogique, ISL-ICL ; Sarah Toulotte, docteure en sociologie, cadre pédagogique, ISL-ICL.

GESTION DES INSCRIPTIONS

Mail : anne.gavory@institut-social-lille.fr ou eris@institut-social-lille.fr

LIEU

Université catholique de Lille
60 Boulevard Vauban
59800 LILLE

1Pascal Joannin., Les minorités nationales en Europe, Fondation Robert Schuman, Centre de recherches et d'études sur l'Europe, Synthèse n° 25

2Eckmann Monique, *Identités en conflit, dialogue des mémoires*, IES éditions, 2004

3Voir pascale Joanin (op. cit.) et Michel Foucher., Les minorités ethniques en Europe Centrale et orientale, Strasbourg, les éditions du Conseil de l'Europe, 1994. (essentiellement les trois premières questions)